

TRAITER VOTRE DÉCOMPTE TVA

Notice

Vous devez compléter et renvoyer le décompte à la Sacem afin de recevoir vos droits d'auteur.

Depuis le mois de septembre 2026, le gouvernement français impose le déploiement progressif de la facture électronique. Cette réforme a pour conséquence de ne plus permettre à la Sacem de vous payer vos droits d'auteur tant qu'elle n'aura pas reçu une facture de votre part et ce, même si vous êtes en franchise de TVA.

COMMENT COMPLÉTER ET TRANSMETTRE LE DÉCOMPTE ?

Vous devez au préalable déterminer votre situation au regard de la TVA :

- soit vous êtes en **franchise de TVA** : vous ne facturez pas de TVA et ne déposez pas de déclaration de TVA à l'administration fiscale ;
- soit vous êtes **redevable de la TVA** : vous facturez, déclarez et reversez vous-même la TVA à l'administration fiscale).

Si vous ignorez votre régime TVA, prenez contact avec votre expert-comptable.

Une fois votre régime TVA connu, vous devez **mettre à jour IMPERATIVEMENT cette information dans votre espace membre** : rubrique > Mon compte > Ma facturation électronique.

Vous devez ensuite **remplir et renvoyez le décompte selon votre situation** : franchise de TVA **OU** redevable de la TVA.

Votre décompte se trouve dans votre espace membre, rubrique > Ma répartition > Mes documents de répartition.

SOMMAIRE :

1. Si vous êtes en franchise de TVA.....p.02
2. Si vous êtes redevable de la TVA.....p.04
3. Questions et réponses.....p.06

1. SI VOUS ÊTES EN FRANCHISE DE TVA

Remplissez et transmettez votre décompte comme indiqué ci-dessous :

- 1. Votre numéro de facture :** numéro unique pour chaque facture, basé sur une séquence chronologique et continue. Il est défini par vous, c'est votre propre numéro de facture. Par exemple, si c'est votre première facture de l'année 2026, vous pouvez indiquer : 01-2026, ou 26-1, ou toute autre séquence de numérotation de votre choix.
- 2. Inscrivez la mention :** « Franchise TVA, TVA non applicable – art. 293 B du Code Général des impôts ».
- 3. Votre numéro SIRET :** identifiant unique de 14 chiffres qui identifie chaque établissement d'une entreprise en France (y compris les entreprises individuelles). Le SIRET doit être celui du bénéficiaire des droits à qui ce décompte est adressé (cf. Raison sociale ou nom figurant dans "Vos coordonnées" présentes sur le décompte).
- 4. Indiquez le nom de la personne habilitée à signer pour la structure, puis signez :** représentant légal ou un représentant désigné par celui-ci.
- 5. Indiquez la date d'émission de votre facture :** date à laquelle vous complétez ce document.
- 6. Pour les personnes morales uniquement - Apposez votre cachet :**
Les mentions suivantes doivent apparaître lisiblement : N° SIRET, nom ou raison sociale, forme juridique, capital social (le cas échéant), numéro RCS et ville d'immatriculation. À défaut de cachet, renseignez ou complétez ces informations à la main.

Envoyez votre décompte par mail : editeur.compta@sacem.fr

ÉLÉMENTS À RENSEIGNER si vous êtes en **FRANCHISE** de TVA

RÉFÉRENCES SACEM À RAPPELER

N° compte :
 Date d'émission : **05/10/2026**
 Code règlement : **VRT**

N° bon de commande à reporter sur votre facture : **537852**

Adresse de facturation Sacem (Code routage) : **775675739_BENEFICIAIRES**

SACEM
 COMPTABILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES
 225 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

N° SIRET 775 675 739 03131
 N° TVA intracommunautaire : FR 4

editeur.compta@sacem.fr

VOS COORDONNÉES

FRANCE

DÉCOMPTÉ DE DROITS D'AUTEUR RÉPARTITION N°676 du 5 OCTOBRE 2026

FACTURE N°

LIBELLÉ	DOIT (€)	AVOIR (€)
SOLDE HT DES DROITS D'AUTEUR RÉPARTIS :	664,97	0,00
MONTANT HORS TAXE À FACTURER (BASE TVA : DOIT-AVOIR)	664,97	
HT	664,97	

Vous devez renseigner votre régime

FACTURE À ÉTABLIR OU DOCUMENT À COMPLÉTER SELON VOTRE RÉGIME TVA

Si vous établissez une facture, n'oubliez pas de mentionner le N° de bon de commande qui figure en haut à gauche sous "références Sacem à rappeler"

Vous êtes en franchise de TVA : Vous ne facturez pas la TVA et ne la déclarez pas. Le montant à facturer est égal au total HT.

Vous êtes redevable de la TVA : Vous la facturez, la déclarez et la payez au fisc. Vous devez ajouter au total HT :

- Une ligne mentionnant le montant de la TVA, calculée au taux de 10%
- Une ligne mentionnant le montant TTC (=HT+TVA)
- Vous devez aussi renseigner un N° de facture, compléter l'ensemble des cadres et indiquer votre N° de TVA intracommunautaire.

3. Renseignez votre SIRET (celui du bénéficiaire des droits figurant sur ce décompte).

4. Indiquez le nom de la personne habilitée à signer, puis signez.

5. Indiquez la date d'émission de votre facture.

6. Pour les personnes morales uniquement : Apposez votre cachet ou à défaut, renseignez ou complétez ces informations à la main.

SI PERSONNE MORALE : CACHET DE LA SOCIÉTÉ

Mentions obligatoires : Nom ou Raison sociale, Capital social, Forme juridique, N° RCS

* N° TVA intracommunautaire (À renseigner si redevable TVA)

AUTHENTIFICATION

N° SIRET	NOM - SIGNATURE	DATE

1. SI VOUS ÊTES REDEVABLE DE LA TVA

Remplissez et transmettez votre décompte comme indiqué ci-dessous :

- 1. Votre numéro de facture :** numéro unique pour chaque facture, basé sur une séquence chronologique et continue. Il est défini par vous, c'est votre propre numéro de facture. Par exemple, si c'est votre première facture de l'année 2026, vous pouvez indiquer : 01-2026, ou 26-1, ou toute autre séquence de numérotation de votre choix.
- 2. Ajoutez une ligne avec le taux et le montant de la TVA et une ligne avec le montant total TTC :** faites figurer le taux (10%) et le montant de la TVA (égal au montant HT x 10%) ainsi que le montant total TTC (égal au montant HT + montant de la TVA).
- 3. Indiquez le nom de la personne habilitée à signer pour la structure, puis signez :** représentant légal ou un représentant désigné par celui-ci.
- 4. Indiquez la date d'émission de votre facture :** date à laquelle vous complétez ce document.
- 5. Pour les personnes physiques uniquement – Renseignez votre SIRET :**

Identifiant unique de 14 chiffres qui permet d'identifier chaque établissement d'une entreprise en France, y compris les entreprises individuelles. Le SIRET doit être celui du bénéficiaire des droits à qui ce décompte est adressé (cf. Nom figurant dans "Vos coordonnées" présentes sur le décompte).

Pour les personnes morales uniquement - Apposez votre cachet :

Les mentions suivantes doivent apparaître lisiblement : N° SIRET, nom ou raison sociale, forme juridique, capital social (le cas échéant), numéro RCS et ville d'immatriculation. À défaut de cachet, renseignez ou complétez ces informations à la main. **Votre Numéro de TVA intracommunautaire doit impérativement être renseigné :** ce numéro est attribué par l'administration des impôts à toute entreprise assujettie à la TVA, et figure sur la déclaration de TVA. En cas d'erreur ou d'invalidité du numéro, vous devez contacter le service des impôts des entreprises (SIE) dont vous dépendez.

Envoyez votre décompte par mail : editeur.compta@sacem.fr

ÉLÉMENTS À RENSEIGNER si vous êtes REDEVABLE de la TVA

RÉFÉRENCES SACEM À RAPPELER

N° compte :
Date d'émission : **05/10/2026**
Code règlement : **VRT**

N° bon de commande à reporter sur votre facture : **537852**

Adresse de facturation Sacem (Code routage) : **775675739_BENEFICIAIRES**

SACEM
COMPTABILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES
225 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

N° SIRET 775 675 739 03131
N° TVA intracommunautaire : FR 4

editeur.compta@sacem.fr

1. Indiquez votre propre numéro de facture

VOS COORDONNÉES

FRANCE

DÉCOMPTÉ DE DROITS D'AUTEUR RÉPARTITION N°676 du 5 OCTOBRE 2026

LIBELLÉ	DOIT (€)	AVOIR (€)
SOLDE HT DES DROITS D'AUTEUR RÉPARTIS :	664,97	0,00
Montant TVA	664.97x10%	66,5
MONTANT HORS TAXE A FACTURER (BASE TVA : DOIT-AVOIR)	664,97	
TOTAL HT	664,97	
Montant TTC		731,47

2. Ajoutez une ligne avec le taux et le montant de la TVA

FACTURE N°

FACTURE A ETABLIR OU DOCUMENT A COMPLETER SELON VOTRE REGIME TVA

Si vous établissez une facture, n'oubliez pas de mentionner le N° de bon de commande qui figure en haut à rappeler"

Vous êtes en franchise de TVA : Vous ne facturez pas la TVA et ne la déclarez pas. Le montant à facturer est égal au total HT.

Vous êtes redevable de la TVA : Vous la facturez, la déclarez et la payez au fisc. Vous devez ajouter au total HT :

- Une ligne mentionnant le montant de la TVA, calculée au taux de 10%
- Une ligne mentionnant le montant TTC (=HT+TVA)
- Vous devez aussi renseigner un N° de facture, compléter l'ensemble des cadres et indiquer votre N° de TVA intracommunautaire.

5. Pour les personnes physiques uniquement : Renseignez votre SIRET (celui du bénéficiaire des droits figurant sur ce décompte).

3. Indiquez le nom de la personne habilitée à signer, puis signez.

4. Indiquez la date d'émission de votre facture.

5. Pour les personnes morales uniquement :
Apposez votre cachet ou à défaut, renseignez ou complétez ces informations à la main.
Le numéro de TVA intracommunautaire doit impérativement être renseigné

SI PERSONNE MORALE : CACHET DE LA SOCIÉTÉ

Mentions **obligatoires** : Nom ou Raison sociale, Capital social, Forme juridique, N° RCS

+ N° TVA intracommunautaire (A renseigner si redevable TVA)

AUTHENTIFICATION

N° SIRET	NOM - SIGNATURE	DATE

PUIS-JE ÉMETTRE MA PROPRE FACTURE ?

Vous pouvez utiliser votre logiciel de facturation pour émettre votre propre facture. Outre l'ensemble des informations demandées dans le décompte, votre facture doit impérativement indiquer le **numéro de bon de commande** figurant sur le décompte dans les références à rappeler.

Envoyez votre facture par mail : editeur.compta@sacem.fr

Rappel : Seules les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (nombre de salariés supérieur à 250 ou appartenant à un groupe de sociétés), ont l'obligation d'émettre des factures électroniques au 1er septembre 2026 (sachant toutefois qu'une période de tolérance est appliquée jusqu'à la fin de l'année 2026). Si vous n'appartenez pas à ces deux catégories, vous pouvez continuer à émettre des factures papier ou PDF.

Si vous choisissez d'émettre une facture électronique via votre plateforme de facturation électronique, consultez la [notice ici](#).

Pour simplifier vos démarches lors des prochaines répartitions, la Sacem vous recommande de mettre en place un MANDAT D'AUTOFACTURATION.

Avec ce mandat :

- La Sacem établit automatiquement la facture en votre nom et pour votre compte ;
- Le paiement de vos droits est déclenché à J+ 5 jours ouvrés de la date de répartition ;
- Aucun décompte ni facture n'est à transmettre à chaque répartition.

Signez votre mandat dès à présent sur votre espace membre :

Rubrique > Mon compte > Ma facturation électronique.

BESOIN D'AIDE ?

Consultez les [questions/réponses](#) et le [tutoriel](#).

Nos équipes sont à votre disposition via la messagerie de votre espace membre (rubrique > Contact > Ma messagerie ou au 01 47 15 47 15).